



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 02550

Numéro SIREN : 449 811 470

Nom ou dénomination : 26 EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2014 sous le numéro de dépôt 27

PF/CR 19/12/2013

03B 2550

26 EVOLUTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 €
Siège Social : 57 Avenue Carnot
94230 CACHAN
449 811 470 RCS CRETEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 02 JAN. 2014
SOUS LE N°27.....

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize
Et le dix neuf décembre à quatorze heures trente,

Les associés de la SARL 26 EVOLUTION au capital de 8 000 €, divisé en 100 parts sociales de 80 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

Monsieur Julien OHANA pour	1 part
Monsieur CHABOT Alexandre pour	1 part
L2I représentée par Monsieur Julien OHANA	98 parts
Monsieur Jonathan VASLOT pour	0 part

Soit.....100 parts

sur un total de 100 parts composant le capital social.

Monsieur Jonathan VASLOT préside la séance en qualité de gérant non associé.

Le Président rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du gérant
- Nomination d'un nouveau gérant,

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Jonathan VASLOT déclare que pour convenance personnelle, il informe la collectivité des associés de sa démission des fonctions de gérant.

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Jonathan VASLOT de ses fonctions de gérant à compter de jour.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés propose de nommer Monsieur Jean Baptiste MAS en qualité de nouveau gérant, sans limitation de durée.

Monsieur Jean Baptiste MAS a fait savoir par avance à la collectivité des associés qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires après lecture.

